

REGLEMENT INTERIEUR L'ÉCHIQUIER DU FRONTONNAIS

Le Règlement Intérieur a pour but de compléter et préciser les statuts de l'association. Ce règlement s'applique à toute personne entrant dans le local, qu'il s'agisse d'un adhérent, d'un licencié, d'un accompagnant ou d'un simple visiteur.

TITRE I : LES ORGANES DE L'ASSOCIATION :

1) L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale définit les orientations générales et les modifications à apporter au fonctionnement de l'association, et ce, dans le respect de la loi et des statuts.

Le Bureau fixe les dates des Assemblées Générales. Les membres de l'association sont convoqués dans un délai minimum de 15 jours par e-mail. Les membres ayant droit de vote sont décrits à l'article 4 des statuts.

Un compte rendu est établi dans les quinze jours qui suit le jour de l'Assemblée Générale par le secrétaire de séance.

2) LE BUREAU

Le Bureau est composé du Président, du Secrétaire et du Trésorier.

Ce Bureau se réunit régulièrement, au moins une fois tous les 2 mois. Il statue à la majorité relative. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

4) LE PRESIDENT

Le Président est responsable juridique de l'association. Au niveau interne, il est l'interlocuteur privilégié des membres et des formateurs de l'association.

Au niveau externe, il doit, seul ou par délégation :

- transmettre à la Préfecture toutes les modifications survenues dans les statuts ou dans la composition des membres du bureau.
- rechercher des subventions et/ou des sponsors.
- établir les demandes de subvention avec l'aide du secrétaire.

5) LE SECRETAIRE

Le Secrétaire assure le fonctionnement administratif de l'association : tenue des différents registres (délibérations de l'Assemblée Générale avec liste des participants ayant pris part aux votes, décisions du Comité Directeur, du Bureau, rédaction des procès-verbaux).

Il adresse les convocations aux assemblées générales.

Sous la direction du Président, il établit et contrôle les documents contractuels engageant l'association à l'égard des tiers (contrats de travail, d'assurance, baux, conventions...).

6) LE TRESORIER

Le Trésorier prépare le budget, encaisse les cotisations ou désigne les personnes habilitées à les encaisser, les comptabilise, prévoit et règle les dépenses.

Il recherche les modalités les plus économiques de gestion des besoins de l'association et les soumet au Bureau.

Il vise tous les engagements de dépenses de manière à vérifier leur opportunité et leur concordance avec le budget voté.

TITRE II : DROITS ET OBLIGATIONS DES ADHERENTS

1) LES COTISATIONS

Le Bureau est seul habilité à refuser une demande d'adhésion.

Les membres doivent se conformer aux statuts et règlement intérieur de l'association. Ils ont l'obligation pour cela d'en prendre connaissance.

Le montant des cotisations est fixé par le Bureau et est affiché sur le site Internet de l'association. La cotisation est exigible en début de saison c'est à dire en septembre. Celle-ci pourra voir son montant diminuer en fonction de la date à laquelle le nouveau membre adhère:

- adhésion au club avant Février : 100% de la cotisation annuelle.
- adhésion au club après février : 50% de la cotisation annuelle.

Les nouveaux membres devront, au plus tôt, s'acquitter de leur cotisation et fournir le bulletin d'adhésion et les autorisations image/RPGD.

Deux cours d'essai seront proposés avant que le membre ne doive s'acquitter de sa cotisation. Il pourra se voir refuser l'accès aux salles de jeu si la cotisation n'est pas à jour.

2) LA LICENCE FFE

Avant de pouvoir jouer en compétition comptant pour le élo FIDE ou FFE, toute personne devra s'être acquitté de sa licence A ou B en fonction du tournoi auquel il participe.

5) LES SALLES DE JEU

Il est interdit de fumer dans les salles de jeu. Il est interdit de manger dans les salles de jeu.

Tout contrevenant devra quitter immédiatement les lieux. En cas de récidive, le Bureau pourra prendre, à son encontre, toute mesure qui s'impose.

Les salles de jeu seront tenues dans un bon état de propreté.

Les adhérents aident à mettre en place et à ranger le matériel en arrivant à la salle de jeu et après avoir terminé de jouer.

8) LE MATERIEL

Les adhérents devront prendre soin du matériel mis à leur disposition. L'Association pourra demander un remboursement à toute personne qui aura détérioré volontairement du matériel.

9) LE RESPECT DES AUTRES

Les adhérents doivent se conformer aux règles générales de courtoisie et de bienséance.

C'est ainsi que :

- Les parties se jouent dans le calme et la sérénité et dans le respect de l'adversaire.
- Tout terme vulgaire ou geste obscène est à proscrire,
- Un comportement et une tenue décente sont exigés.

10) LES SANCTIONS

Toutes les sanctions prises en cas de non-respect du règlement intérieur le seront par la majorité des membres du Bureau réuni à cet effet.

De plus, un membre peut recevoir une sanction pour les motifs suivants :

- comportement dangereux,
- détérioration des locaux ou du matériel du club,
- comportement non conforme à l'éthique de l'association,
- propos désobligeants envers les autres membres ou les formateurs.

Dans ce cas, l'adhérent contre qui une sanction est demandée pourra être entendu avant que n'ait lieu le vote.

Les sanctions peuvent être les suivantes :

- un avertissement,
- exclusion temporaire du club,
- exclusion définitive du club,

TITRE III : ORGANISATION DE LA FORMATION

1) ORGANISATION DES COURS

Le planning des cours est disponible sur le site Internet de l'association.

Les différents cours sont assurés par les deux à trois formateurs du club.

Les cours sont destinés à des joueurs possédant un niveau de jeu adapté au contenu de l'enseignement.

2) CONCERNANT LES ENFANTS

Les accompagnants doivent s'assurer de la présence du formateur assurant le cours de l'enfant avant de repartir du club. Dans le cadre d'un fonctionnement harmonieux, un effort de ponctualité est demandé aux adhérents tant en début de séance afin de ne pas perturber les cours ayant débuté, qu'à la fin des activités. Les accompagnants des enfants ne sont pas admis pendant le cours.